DROIT & COMMERCE
Les conférences du Lundi

Conférence organisée avec l'association française en faveur de l'institution consulaire - AFFIC

Négocier ou être jugé ? Telle est la question

Lundi 27 mai 2024 de 17h00 à 20h00

Grande salle d'audience du tribunal de commerce de Paris (1 quai de la Corse 75004 Paris)

Accueil des participants salle des pas perdus du tribunal de commerce de Paris à partir de 16h45

S'en remettre à la décision d'un juge pour traiter des difficultés d'une entreprise, pour sanctionner un comportement illicite ou pour régler un litige est longtemps resté sans alternative dans notre état de droit.
L'évolution des textes, de la technologie et des pratiques judiciaires a engendré des bouleversements pour laisser une place de plus en plus importante aux modes amiables de règlement des difficultés.
La négociation devient incontournable.
Comment rebâtir par la démarche de conciliation une relation d'avenir avec ses créanciers ? Peut-on vraiment parler, en matière pénale, de négociation ? Comment les juridictions consulaires prennent-elles part, en contentieux commercial, à la mise en place d'une véritable politique de l'amiable ?
C'est à ces questions que nous tenterons d'apporter des éléments de réponse.

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE

Patrick Sayer, p*résident du tribunal de commerce de paris*

CONFÉRENCE

Atelier n°1 : La conciliation du Livre VI du code de commerce : une arme de négociation massive ?

Modérateurs

Marie-Hélène Huertas, *présidente de l'AFFIC, avocate au barreau de Paris,*
Antoine Diesbecq, *président de Droit & Commerce, avocat au barreau de Paris,*

Intervenants

Carole Martinez, *administrateur judiciaire*
Jean-Dominique Daudier de Cassini, *avocat au barreau de Paris*

***

Atelier n°2 : La « négociation » dans les procédures pénales : la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) et la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP)

Modérateur

Frédéric Lalance *avocat au barreau de Paris*

Intervenants :

Antoine Jocteur-Monrozier, *vice-procureur financier, secrétaire général et chargé de communication du Parquet National Financier*
Céline Astolfe, *avocate au barreau de Paris*
Denis Chemla, *avocat au barreau de Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre*

***

Atelier n°3 : La place nouvelle de l'amiable dans la résolution des litiges commerciaux.

Modérateur

Jean Pierre Grandjean, *avocat au barreau de Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre*

Intervenants :

Oliver Castello, *ancien juge au tribunal de commerce de Paris, médiateur*
Bruno Lemistre, *avocat honoraire, médiateur*

19h30 DISCUSSION AVEC LA SALLE – 20h00 COCKTAIL SALLE DES PAS PERDUS

Inscrivez-vous en présentiel (au plus tard le 24-05-2024 à 10h am) ➔ https://negocierouetrejugepresentiel.viteinscrit.com/
Inscrivez-vous en distanciel (au plus tard le 24-05-2024 à 10h am) ➔ https://negocierouetrejugedistanciel.viteinscrit.com/

Inscription obligatoire : participation aux frais de 50€ en présentiel – 70€ en distanciel
Gratuit pour les adhérents des associations AFFIC et Droit et Commerce, les universitaires, étudiants, magistrats, journalistes et avocats de moins de deux ans de barre.
Validé au titre de la formation continue des avocats pour 3 heures.
Une attestation de présence vous sera adressée par mail pour les participations en ligne ou remise sur place à l'issue de la conférence sauf pour les avocats inscrits au barreau de Paris dont l'enregistrement de la présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous réserve que votre numéro de CNBF soit bien renseigné.